

## Tarifs Groupes 2021

| Durée de guidage   | Tarifs*          |
|--|------------------|
| Journée complète<br>(max. 9h, pause de déjeuner incluse)                   | à partir de 330€ |
| Demi-journée (max. 4h30)   | à partir de 220€ |
| Jusqu'à 2h (guidage de ville uniquement)                                   | 150€             |
| Heure supplémentaire   | 45€              |
| Déjeuner s'il n'est pas pris en charge par le client (montant forfaitaire) | 25€              |
| Frais de déplacement   | 0,70€ par km     |

\* TVA non applicable, art. 293 B du CGI

## Conditions générales de vente

Les frais de déplacements : La distance prise en compte est celle entre le domicile du guide et le lieu de rencontre avec le client. Le montant forfaitaire indiqué dans la grille tarifaire couvre tous les frais supportés par le guide sur le trajet aller-retour.

### Dépenses engagées par le client au cours de la prestation

En aucun cas les tarifs indiqués dans la grille tarifaire ci-dessus incluent la prise en charge par le guide d'éventuelles entrées payantes pour le client.

Le guide n'assurera pas d'avances de frais sur ses propres deniers pour le compte de son client durant la prestation (restaurant, musées, sites remarquables, monuments, visites payantes...). De même, le guide refusera de transporter des espèces ou tous moyens de paiement remis par son client afin d'effectuer le paiement des entrées payantes pour le compte de son client.

En cas de circonstances exceptionnelles et à défaut d'alternative possible, le guide décidera à son bon vouloir d'assurer des avances pour le compte de son client sur ses propres deniers ou de transporter des espèces ou tous moyens de paiement remis par son client afin d'effectuer le paiement des entrées payantes pour le compte de son client sans que son refus puisse lui être reproché ou remettre en cause la facturation de la prestation.

Les frais avancés devront être remboursés par le client sur production des justificatifs par le guide.

Dans le cas où les espèces ou les moyens de paiement remis par le client au guide qui l'aura préalablement accepté disparaissent et ce quel qu'en soit la raison, le guide n'aura en aucun cas à rembourser le préjudice subi par le client, sauf à ce que sa responsabilité civile ou pénale soit engagée.

### Retards :

Le client s'engage à prévenir le guide sur son téléphone portable de son éventuel retard le plus en amont possible. Faute d'être averti et en l'absence de nouvelle après 1 heure d'attente, le guidage sera considéré comme annulé par le client et le guide adressera la facture de la prestation aux conditions d'annulation décrites dans le paragraphe ci-après.



Andrea Hippe  
Guide Conférencière - Fremdenführerin Normandie  
65, rue des Roches - 14120 Mondeville - FRANCE  
+ OO 33 (0)6 61 73 96 51 - andrea.hippe@gmx.net

Nombre de personnes maximum par groupe confié par le client :

Les tarifs de cette grille tarifaire s'entendent pour un groupe composé au maximum de 40 personnes. Pour un groupe de taille supérieur, le client s'engage à fournir aux personnes du groupe et au guide un système audio pour la visite guidée dont il se sera préalablement assuré du bon fonctionnement.

A défaut, un supplément de 40€ sera facturé par journée de guidage, qu'elle qu'en soit la durée.

Dans le cas où le nombre de personne du groupe serait supérieur à 50 personnes, le tarif indiqué dans la grille tarifaire sera multiplié par 2.

Annulation :

En cas d'annulation de la prestation par le client moins de 48h avant la date prévue, le montant intégral de la prestation sera dûment facturé (hormis les frais de déplacement et déjeuner).

En cas d'annulation de la prestation par le client entre 2 et 15 jours avant la date prévue, une indemnité de 20% du montant de la prestation initialement prévue sera dûment facturée.

Au-delà, aucune facture ne sera adressée par le guide au client.

Le guide se garde la possibilité d'annuler la prestation sans délai de prévenance minimum en cas de maladie, accident ou tout évènement indépendant de sa bonne volonté, notamment les grèves, mais qui entraverait sa capacité à exécuter la prestation.

Dans de telles circonstances et selon sa capacité, le guide fera tout son possible pour mettre en relation le client avec un remplaçant dont il se sera préalablement assuré des compétences et qualités pour assurer la prestation.

Au demeurant, le guide ne s'immiscera pas dans les relations contractuelles d'exécution de la prestation entre le client et le remplaçant.